

“

Avec Immo de France, on a loué notre appartement à un jeune couple charmant, mais au bout de 2 ans ils ont eu tous les deux des difficultés financières et ne pouvaient plus payer leur loyer... Notre Administrateur de Biens Immo de France nous avait conseillé de prendre ImmoSûr Propriétaire, quelle bonne idée!



**Grâce à ImmoSûr Propriétaire, on peut dormir tranquille notre loyer est payé tous les mois.”**

“

Pendant plusieurs années, j'ai loué mon petit 2 pièces à un jeune étudiant... Lorsque mon Administrateur de Biens Immo de France a fait l'état des lieux, c'était un vrai chantier! Impossible de relouer en état. Heureusement, avec ImmoSûr Propriétaire et ma garantie "vacances locatives", le studio a pu être remis en état et mes revenus locatifs ont été assurés pendant tout le temps des travaux. **ImmoSûr, mieux vaut prévenir que guérir !**”



## > IMMO DE FRANCE POUR VOUS

### Des partenariats

Avec Immo de France, vous bénéficiez des conditions proposées par les organismes collecteurs du 1%, membres de l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement) et des services d'Assurances et Conseil et Brun et J.C.D.

### Votre Administrateur de Biens

Il vous écoute et vous propose des solutions sur mesure après étude de vos besoins.

VOTRE ADMINISTRATEUR DE BIENS :

Propriétaire



**IMMO** Sûr

**GARRANTIS :** VOS REVENUS LOCATIFS PENDANT 36 MOIS.  
**ASSURÉES :** VOS LOCATIONS SANS STRESS.

**IMMO**  
de  
**FRANCE**

© POISSON ROUGE. Crédit photo: Arville. Contrat d'assurance souscrit auprès de CIAM. Société d'Assurance mutuelle à cotisations fixes. Siège social: 36 rue de Saint-Hésébourg PARIS. Entreprise par le code des assurances. Intermédiaire Assurances et Conseils SA au Capital de 150 000 euros. Siège social: 24 avenue des Créteilons 92600 Asnières. Intermédiaire BRUN et JCD SML au Capital de 8 000 euros siège social 64 rue du P.L.E. Hiernat 69002 LYON.

Louez 3 fois plus sûr!

**IMMO**  
de  
**FRANCE**

**PAS DE STRESS PENDANT 36 MOIS**



**IMMO SÛR** PROPRIÉTAIRE :  
LOYERS ET CHARGES  
ASSURÉS PENDANT  
LES 36 MOIS DE LA DURÉE  
DU BAIL.

Dans les agences Immo de France, grâce à LOCA PASS<sup>(1) (2)</sup>, votre locataire peut profiter d'**ImmoSûr** Locataire et vous fait bénéficier d'une garantie de paiements de 18 mois de loyers et charges.

**ImmoSûr** Propriétaire complète ces aides et vous permet de bénéficier d'une sécurité supplémentaire de 18 mois.



**PAS DE FRAIS DE REMISE EN ÉTAT**



**IMMO SÛR** PROPRIÉTAIRE :  
RELOUEZ FACILE !

Votre logement a été détérioré par son locataire et il a besoin d'un bon rafraîchissement pour pouvoir être loué à nouveau ? En complément du dépôt de garantie, **ImmoSûr** Propriétaire assure financièrement la remise en état de votre logement en cas de détérioration.

Plus de souci, avec ImmoSûr Propriétaire, votre Administrateur de Biens Immo de France reloue votre bien Immobilier dans les meilleures conditions.

**PAS DE PAPERASSE INUTILE**



**IMMO SÛR** PAS  
DE PAPERASSE INUTILE  
NI DE TEMPS PERDU

Pour bénéficier de ces services, c'est très simple. Il vous suffit de signer les contrats de garanties Loyers Impayés que vous proposera votre Administrateur de Biens Immo de France au moment de la signature du bail\*.

**OPTION ANTI-STRESS**  
IMMO SÛR PROPRIÉTAIRES :

Grâce à l'option vacances locatives, pas de soucis à se faire entre 2 locataires, vos revenus locatifs sont assurés pendant 3 mois. Tout cela pour seulement quelques euros par mois.

***Pour bénéficier de la garantie ImmoSûr, renseignez-vous auprès de votre Administrateur de Biens Immo de France.***

(1) Offre valable pendant les 3 premières années de votre bail. (2) Pour bénéficier de la présente prestation, il suffit **qu'au moins un des candidats** à la location réponde à l'une des catégories suivantes de bénéficiaires : prestation accordée aux candidats locataires salariés du secteur privé ou assimilé ainsi qu'aux jeunes de moins de trente ans. Les entreprises du secteur agricole, de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière, ne rentrent pas dans le champ d'application du secteur assujéti à la P.E.E.C. De ce fait, leurs salariés ne sont pas bénéficiaires du LOCA PASS.